



## Westminster & City News

NUMÉRO 23

Du 8 au 14 juin 2018

### ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

#### POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCES PUBLIQUES

**Les coupes budgétaires entraînent une baisse du nombre de poursuites judiciaires** – D’après le cabinet d’avocat *Yet Pinsent Masons*, les coupes budgétaires subies par la police et les services judiciaires auraient conduit depuis 2011 à une baisse d’un tiers du nombre de poursuites judiciaires des cas de criminalité en col blanc. Si le *Serious Fraud Office* et la *Financial Conduct Authority* se concentrent sur les affaires les plus significatives et les plus complexes, les services de police et le *Crown Prosecution Service* (CPS) traitent les fraudes de droit commun. D’après l’*Institute for Fiscal Studies*, les budgets de la police et du CPS se seraient contractés de respectivement 14 % et 25 % entre 2010-11 et 2014-15. Cette baisse coïncide avec la hausse de la cybercriminalité dont le nombre de cas signalés aurait augmenté de plus d’un tiers entre 2012 et 2017 d’après *Action Fraud* (le centre national de signalement des fraudes et de la cybercriminalité). D’après le *2017 Annual Fraud Indicator*, les fraudes coûteraient 190 Md£ par an à l’économie britannique (dont 50 Md£ au secteur public).

#### INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

**Le resserrement du marché du travail est à nuancer par le manque de dynamisme des heures travaillées** – Le taux de chômage a été de 4,2 % en avril 2018 (-0,4 pt par rapport à avril 2017), soit son taux le plus faible depuis 1975. Le taux d’emploi a été de 75,6 % (+0,8 pt), son niveau le plus élevé depuis 1971. La population active occupée a augmenté de 146 000 en avril par rapport à janvier et le nombre de chômeurs (-38 000) et d’inactifs (-72 000) s’est réduit. Toutefois, l’évolution de l’emploi à plein temps a été plus faible (+0,2 %) et le nombre d’heures travaillées s’est réduit (-0,4 %) à une moyenne de 31,8 h/semaine soit 0,4 h de moins sur une année. La croissance de la moyenne sur trois mois (de février à avril) des salaires nominaux en glissement annuel a été de 2,5 %, soit 0,1 % en terme réel. Malgré le resserrement du marché du travail et la hausse du salaire minimum au 1er avril (+4,4 %), ces chiffres de croissance sont légèrement plus faibles que ceux publiés le mois dernier sur le T1 (-0,1 pt).

**La production industrielle s’est contractée et le secteur du bâtiment a rebondi faiblement en avril** – La croissance de la production industrielle a été de -0,8 % par rapport à mars et de +1,8 % en glissement annuel (après +2,9 % le mois dernier). Cette chute s’explique par la contraction de l’activité manufacturière de -1,4 % par rapport à mars, soit la plus forte baisse depuis octobre 2012. La croissance du secteur du bâtiment est de +0,5 % en variation mensuelle, inférieur au rebond plus significatif qui était attendu suite aux intempéries de mars dernier. En dépit du dynamisme du secteur des services, ces chiffres assombrissent la perspective d’un rebond significatif de l’activité au T2 après la mauvaise performance du T1 (+0,1 %). Aussi, les prévisions de la BoE – qui estime la croissance à 0,4 % au T2 – semblent désormais optimistes.

**L’inflation reste stable en mai** – Comme en avril, l’inflation a été de 2,4 % et l’inflation sous-jacente a été de 2,1 % en mai, conformément aux estimations de la BoE. Cette stagnation fait suite à une période de forte baisse entre janvier et avril (-0,6 pt) qui reflète la dissipation de l’inflation importée. Les prix énergétiques ont accéléré (+5,7 % après +4,4 % en avril) alors que les prix alimentaires ont ralenti (+2,3 % après +2,7 % en avril). L’évolution récente du prix des carburants laisse entendre que l’inflation pourrait accélérer en juin. Les pressions domestiques sur l’inflation restent limitées du fait du manque de dynamisme de l’économie et des salaires réels. La BoE justifie

sa politique de hausse des taux par ses anticipations de la hausse des salaires et les pressions inflationnistes qu'elle devrait occasionner. Or les dernières données sur le marché du travail semblent conformes à ces anticipations et pourraient conduire à différer à nouveau le resserrement de sa politique monétaire.

## **COMMERCE ET INVESTISSEMENT**

**L'attractivité du RU devrait décliner sur le long-terme après le Brexit** – Selon le [baromètre](#) de l'attractivité publié par EY, le nombre de projets d'IDE au RU s'est établi à 1 205 en 2017, devant l'Allemagne (1 124 projets) et la France (1 019). Néanmoins le RU subit déjà les effets négatifs du Brexit avec un rythme de croissance du nombre de projets d'IDE inférieur de 4 pts à celui de l'UE et de 25 pts à celui de la France, notamment dans les secteurs de la finance et des services aux entreprises, qui ont enregistré une baisse du nombre de projets d'IDE de respectivement 26 % et 10 %. L'augmentation du nombre de projets dans le numérique (23 %) est quant à elle inférieure à celle observée au niveau de l'UE (33%). Enfin, 36 % des investisseurs ont estimé que l'attractivité du RU évoluerait négativement durant les 3 prochaines années contre seulement 16 % en mars 2016. Sur le long terme, 30 % des entreprises interrogées devraient relocaliser une partie de leurs actifs en dehors du RU.

**Le déficit commercial britannique a augmenté de 2,6 Md£ en glissement annuel sur les trois derniers mois** – Selon l'[ONS](#), la balance commerciale du RU pour les biens s'est établie à -36,2 Md£ de février à avril 2018 contre -33,5 Md£ durant la même période l'année précédente. Ce résultat découle d'une baisse de 1 % des exportations conjuguée à une hausse de 1,6 % des importations. Les termes de l'échange se sont également dégradés en avril, avec une hausse de 2,2 % en g.a. du prix des importations qui a fait plus que compenser la hausse de 1,9 % du prix des exports. Sur les trois derniers mois, l'excédent bilatéral français a par ailleurs augmenté de 192 M£ par rapport à la même période en 2017, sous l'effet d'une hausse de 1,9 % en g.a. des exportations françaises vers le RU et d'une baisse de 1,1 % des importations françaises depuis le RU.

## **ACTUALITÉ FINANCIÈRE**

### **BREXIT**

**Le gouvernement annonce un nouveau visa « start-up » pour les entrepreneurs** – Disponible à partir du printemps 2019, ce visa remplacera celui réservé actuellement aux jeunes diplômés. Les critiques jugent toutefois cette mesure insuffisante face aux politiques de visa jugées trop restrictives (près de 2 000 demandes d'ingénieurs informatiques et plus de 2 300 demandes de médecins hors EEE ont été rejetées depuis novembre dernier). Par ailleurs, le FT rapporte qu'alors que le lobby TheCityUK continue de plaider pour une reconnaissance mutuelle pour les services financiers avec l'UE, certains présidents de grandes banques au RU plaideraient pour une option qu'ils jugent plus réaliste d'équivalence « renforcée », sous forme d'un accord permanent. Selon un rapport EY, seuls 22 des 57 plus importants gestionnaires d'actifs au RU ont annoncé leurs plans de relocalisation, avec Dublin (10 sur 22) et le Luxembourg (4 sur 22) comme destinations majeures. Grant Thornton explique ce faible chiffre par une implantation déjà importante en Europe et la sensibilité des sujets RH.

### **RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE**

**Les Îles Vierges britanniques déposent un recours contre la publicité des registre de bénéficiaires effectifs** – Cette obligation introduite pour les entreprises dans la loi Sanctions et lutte contre le blanchiment d'argent promulguée à la fin du mois de mai a été étendue aux îles caribéennes britanniques : Îles Vierges Britanniques, Bermudes, Îles Caïmans et Îles Turques-et-Caïques. Cette mesure mettant fin au secret fiscal crée un risque de voir les utilisateurs de ces services financiers se diriger vers d'autres juridictions afin de protéger leur anonymat. Les Îles Vierges ont déposé un recours auprès de la Cour suprême britannique sur le fondement d'entrave à la liberté d'initiative législative nationale. Les Îles Caïmans envisageraient de se joindre au recours. Les Bermudes ont d'ores et déjà fait savoir à Th. May qu'elles n'appliqueraient pas la disposition.

**La BoE publie son approche pour l'établissement du MREL des banques** – Le MREL, *requirement for the minimum loss-absorbing capacity*, inclut à la fois les ressources pour « *going concern* » (sous forme d'actions ordinaires) et pour « *gone concern* » (sous forme de dette, seulement pour les banques systémiques ayant en place un plan de résolution). À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les banques systémiques devront respecter les exigences en capital pour les « *going concern* », plus une quantité égale additionnelle, ces deux ressources formant le MREL de la banque. Des exigences de MREL intérimaire seront en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et la BoE va revoir son approche avant la fin de 2020. Les différentes exigences MREL pour les banques systémiques sont ainsi [listées](#) par

la BoE : par ex. HSBC devra détenir 19,5% de MREL intérimaire (MREL + coussins = 22,7%) et 23,1% de MREL final (MREL + coussins = 26,2%). La BoE [réaffirme](#) de plus la subordination du MREL aux passifs du groupe.

## **BANQUES ET MARCHES**

**La FCA réforme les règles de cotation dans le contexte de l'IPO du géant Aramco** – La FCA poursuit ses plans d'assouplissement des règles pour l'introduction en bourse d'entreprises contrôlées par l'État dans un contexte du Brexit où la City cherche à maintenir son ouverture aux entreprises. Une nouvelle catégorie au sein de la cotation « premium » de la FCA est ainsi créée (mise en œuvre en juillet 2018), exemptant les entreprises contrôlées par des États de certaines règles appliquées aux entreprises privées. Beaucoup y voit des efforts accrus pour attirer le géant saoudien de l'énergie Aramco, qui devrait introduire 5% de sa valeur en bourse. Le gouvernement saoudien hésite toujours pour une combinaison entre Tadawul et Londres, Hong Kong ou bien New York. L'IPO devrait avoir lieu au plus tôt en 2019. La FCA a nié que ces mesures visaient à bénéficier à une entreprise en particulier. L'annonce de la FCA a entraîné de nombreuses critiques d'investisseurs institutionnels qui craignent un relâchement des standards de gouvernance.

**Le Parlement souhaite mettre fin à l'inégalité salariale hommes/femmes dans la finance** – Un [rapport](#) publié par le *Treasury Committee*, « Femmes dans la finance », révèle que les femmes exerçant des activités dans les banques au RU perçoivent des primes 52% inférieures que leurs collègues masculins. Le Parlement y voit le résultat d'une culture très masculine au sein des services financiers qui pénaliserait la progression des femmes dans la hiérarchie. Ce rapport fait suite à l'adoption en novembre 2017 d'une [Charte sur les femmes dans la finance](#) appelant les entreprises financières à prendre des actions pour promouvoir les femmes de leurs équipes à des postes à responsabilité. Le rapport encourage toutes les entreprises financières du RU à endosser cette Charte qui compte déjà 205 signataires (dont Goldman Sachs, UBS, Visa ou Sainsbury's Bank). Les régulateurs nationaux sont aussi concernés puisque le *Treasury Committee* sera particulièrement attentif aux nominations au sein de la BoE.

## **AUDIT & CONSEIL**

**Le FRC inflige des amendes substantielles à PwC et KPMG pour manquement professionnel** – Le régulateur comptable, qui a annoncé cette semaine avoir signé des accords transactionnels (« *early settlements* ») avec PwC et KPMG, met fin aux procédures en cours à l'encontre des deux cabinets du Big 4 pour manquements professionnels (« *professional misconduct* »). PwC s'est ainsi engagé à verser une amende de 6,5 M£ au FRC dans le cadre d'un audit mené pour le compte du groupe de commerce de détail BHS, et KPMG s'est engagé à payer 3,2 M£ pour manquement dans le cadre de l'audit réalisé pour le compte de Quindell. Le FRC a par ailleurs infligé des amendes pour manquement professionnel aux associés de PwC et KPMG chargés de l'audit des comptes respectifs de BHS et de Quindell. Ces deux annonces interviennent dans un contexte global de durcissement de la position du régulateur vis-à-vis des cabinets d'audit qui ne respecteraient pas leurs obligations professionnelles.

## **FINTECH & BLOCKCHAIN**

**Argo est la première entreprise de crypto-actifs à s'introduire en bourse à Londres** – L'entreprise canadienne de crypto-actifs, pour le moment sans revenu et comptant 20 employés, va être la première du genre à être introduite à la bourse de Londres. Elle a obtenu l'autorisation d'entrer en bourse il y a deux semaines par la *UK Listing Authority* et a choisi Londres en sa qualité de centre mondial pour la technologie financière. Argo vise à rendre la création de crypto-actifs accessible au plus grand nombre, en proposant pour 25\$ par mois sa capacité informatique pour « extraire » des crypto-actifs, sans les conserver pour le compte de ses clients.

### **Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Londres (adresser les demandes à [londres@dgtresor.gouv.fr](mailto:londres@dgtresor.gouv.fr)).

### **Clause de non-responsabilité**

Le Service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Directeur de la publication : Jean-Christophe Donnellier  
Service économique régional de Londres  
Ambassade de France au Royaume-Uni

Adresse : 58 Knightsbridge, London, SW1X 7JT

Rédigé par : Marianne Carrubba, Robin Fournier, Laura Guenancia, Louis Martin et Margaux Sauvaget.

Revu par : Philippe Guyonnet-Dupérat

Version du 14 juin 2018